



AGROTEC  
SUISSE

---

# Lignes directrices

de la commission technique agricole  
et communale

## **Lignes directrices de la commission technique agricole et communale**

La commission recherche et rassemble les connaissances spécifiques importantes pour la branche et les met en œuvre de façon avant-gardiste, au profit de ses membres.

---

### **Notre mission**

---

Garantir une excellente assistance aux membres pour toutes les questions techniques.

Organiser des formations continues techniques et des réunions d'informations.

Encadrer et, dans la mesure du possible, développer les projets soumis à la commission de façon moderne, économiquement correcte et dans les règles de l'art.

Représenter les projets auprès des associations partenaires et des institutions.

Promouvoir l'image et l'acceptation des membres de notre branche.

---

### **Notre objectif**

---

Soutenir toutes les entreprises membres afin que celles-ci réalisent un travail parfait sur le plan professionnel et technique.

Promouvoir la sécurité des machines et des véhicules en circulation grâce à la poursuite et au développement des projets en cours.

Présenter l'état de la technique à nos membres dans le cadre de formations et de réunions d'information et les soutenir dans la réalisation d'actes commerciaux corrects.

Défendre une position correspondant aux lignes directrices vis-à-vis des associations partenaires et si possible impliquer celles-ci dans des projets communs.

Renforcer la collaboration avec des institutions de notre branche au profit des membres.

---

## **Nos projets**

---

Tous les projets en cours et futurs sont planifiés, encadrés et développés par la commission.

La commission mandate les institutions appropriées pour l'organisation des formations initiales et continues en rapport avec les projets.

Afin de répondre au standard actuel, il peut être fait appel à des spécialistes externes.

Le contrôle qualité est assuré par la commission.

---

## **Nos principes de comportement**

---

Tous nos membres bénéficient de la même qualité de service.

Nous respectons les accords convenus en faisant preuve de responsabilité.

Les décisions sont prises sur la base du droit en vigueur et de règles claires.

Nous développons en permanence nos compétences en matière de conseil et d'assistance.

La critique et la reconnaissance sont vues comme des opportunités de nous améliorer.

Notre travail doit profiter au maximum à nos clients.

Agrotec Suisse  
Une association professionnelle d'AM Suisse

AM Suisse  
Chräjeninsel 2, 3270 Aarberg  
T +41 32 391 99 44, F +41 32 391 99 43  
[agrotecsuisse@amsuisse.ch](mailto:agrotecsuisse@amsuisse.ch)  
[www.agrotecsuisse.ch](http://www.agrotecsuisse.ch)